

Département de SEINE ET MARNE  
Commune de DAMPMART

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## PIÈCE N°10 : Classement sonore des infrastructures de transport terrestre



Elaboration du PLU  
Document arrêté le :

Document approuvé le :



## ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de DAMPMART	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
SNCF Noisy Le Sec à Strasbourg					1	300	

Vu pour être annexé à l'arrêté  
préfectoral n° 99 DAIACV048  
en date du 12 MAR. 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

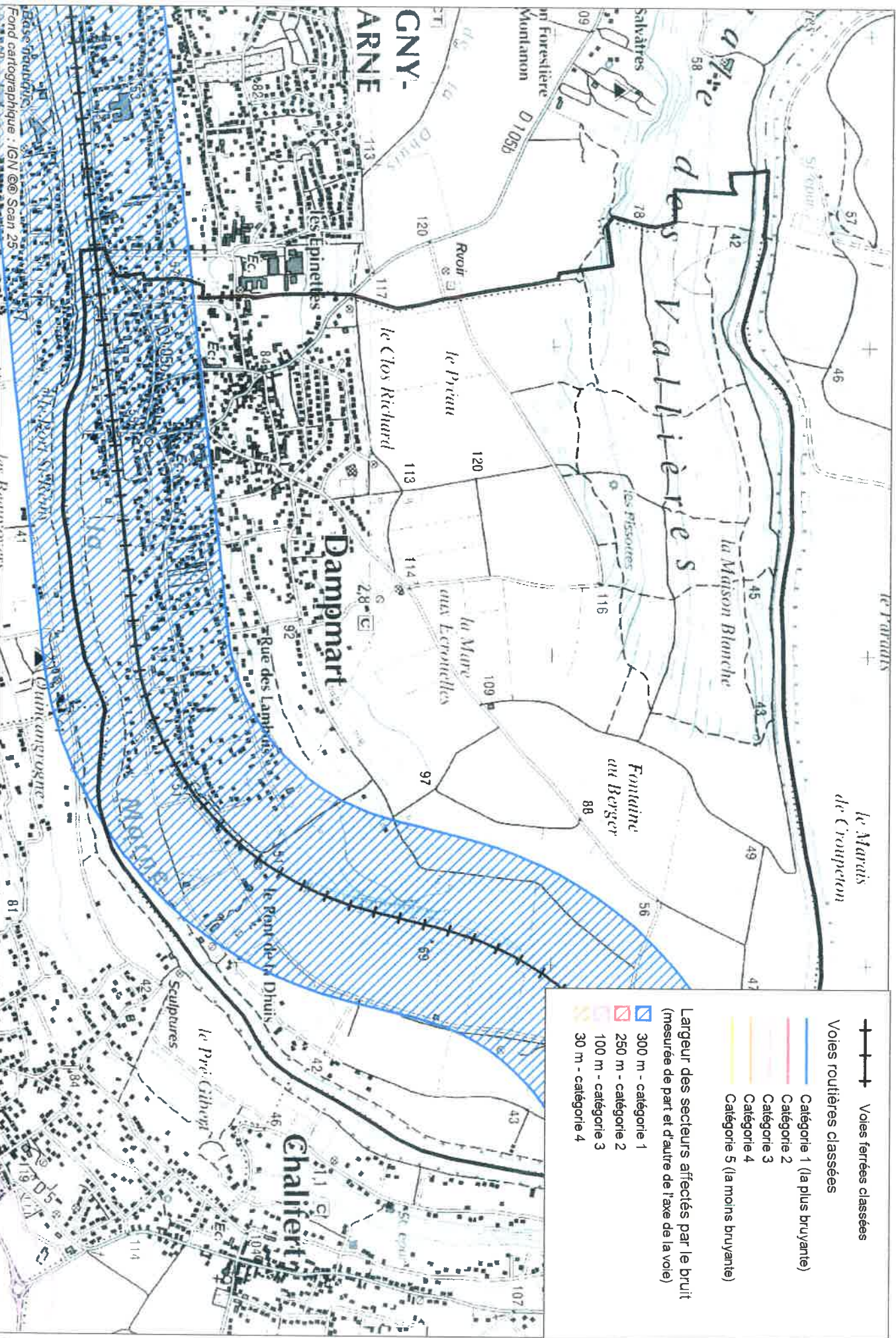
POUR AMPLIATION  
Bureau Préfectoral de l'Environnement  
L'Etat - Préf. de Strasbourg





## COMMUNE DE DAMPMART

### Classement sonore des voies



—+—+—+—+ Voies ferrées classées

Voies routières classées

— Voies routières classées

— Voies routières classées

— Voies routières classées

— Voies routières classées

— Voies routières classées

— Voies routières classées

— Voies routières classées

Largeur des sections affectées par le bruit  
(mesurée de part et d'autre de l'axe de la voie)

- 300 m - catégorie 1
- 250 m - catégorie 2
- 100 m - catégorie 3
- 30 m - catégorie 4